

JOURNEE BOIS ENERGIE DU 23 MAI 2019 –

TABLE RONDE N°1 : "GESTION DURABLE DES FORETS ET BOIS-ENERGIE"

Synthèse et relevé de notes - Hugues de Cherisey

Participants à la table ronde :

- Anna Martin, Policy Officer, BIOENERGY EUROPE (ex. AEBIOM) ;
- Jérôme Mousset, Chef du service "Agriculture et Forêt", ADEME ;
- Aymeric Albert, Chef du département commercial bois, OFFICE NATIONAL DES FORETS ;
- Henri Husson – CNPF CRPF Nouvelle- Aquitaine ;
- Michel Druilhe, Président de France Bois Forêt.

SYNTHESE

Les forêts françaises et européennes sont en expansion régulière et le volume de carbone qu'elles séquestrent augmente chaque année.

Le bois-énergie est un coproduit de l'exploitation forestière, dont la valorisation est nécessaire à une gestion durable de la forêt dont la croissance des jeunes plants. Les revenus de l'usage énergétique de ces co-produits sont indispensables pour compléter le financement d'une conduite dynamique de la forêt qui permet de l'adapter au changement climatique, tout en assurant des prélèvements qui se substituent à des ressources fossiles. Les volumes de ces derniers peuvent être augmentés de façon importante pour répondre aux objectifs de développement du bois-énergie en substitution des énergies fossiles, sans altérer la capacité de la forêt française à capitaliser du carbone.

INTERVENTIONS

Anna Martin (Bioenergy Europe) venait apporter une vision européenne du bois-énergie. Elle a rappelé que la forêt de l'Union européenne est en expansion et que le stock de carbone qu'elle renferme s'accroît chaque année. Le bois-énergie reste d'un usage très majoritairement local (seuls 4 % sont importés). Le cadre législatif européen ne permet des subventions au bois-énergie que sous des conditions de gestion durable de la forêt, de maintien de ses stocks de carbone et d'une réduction significative des émissions de gaz à effet de serre, en comparaison des combustibles fossiles.

Jérôme Mousset (ADEME) a montré l'abondance de la ressource forestière française, avec des prélèvements très en dessous de sa croissance. Le respect des objectifs français de développement du bois-énergie implique une gestion dynamique progressive de la forêt, en respectant des bonnes pratiques et l'usage d'installations de combustion à haut rendement. La ressource supplémentaire à valoriser est constituée de bois de feuillus : c'est donc toute la filière de ces essences qu'il convient de stimuler.

La récolte du bois-énergie est indispensable à une bonne sylviculture et à la production du bois d'œuvre a expliqué **Aymeric Albert (ONF)**. Les opérations de dépressage et les coupes finales génèrent des bois de petits diamètres ou des houppiers dont une partie doit être impérativement valorisée sous forme d'énergie, afin d'assurer l'équilibre économique de la gestion forestière. Il est également essentiel d'évacuer les résidus des coupes pour laisser l'espace nécessaire au développement des jeunes plants. Historiquement, le bois-énergie était utilisé sous forme de bûches mais les présentations se sont diversifiées selon les usages (plaquettes, granulé, etc.).

Henri Husson (CNPF-CRPF Nouvelle Aquitaine) a rappelé les fonctions multiples de la forêt française, avant de présenter son rôle clé dans le cycle du carbone de notre pays. Un juste prix du bois-énergie est indispensable pour le producteur forestier afin d'investir dans la gestion durable des forêts. La forêt française et le bois qu'elle produit permettent une séquestration du carbone et la substitution à des produits fossiles à hauteur de 28 % des émissions nationales. Les meilleures valorisations - mais aussi les meilleurs bilans Carbone - du bois-énergie sont obtenus dans les circuits courts. Actuellement, un label « Bas carbone » est en gestation, il pourra permettre aux entreprises de compenser leurs émissions.

Michel Druilhe (France Bois Forêt) a expliqué que toute forêt, toute parcelle forestière, produit simultanément du bois d'œuvre, du bois dit d'industrie (pour les panneaux et le papier) et du bois-énergie rassemblant la fraction inapte à d'autres usages. L'entretien et le développement de la forêt nécessitent la valorisation de ces trois composantes. Une partie du bois-énergie peut être utilisée dès la première transformation, dans des unités de cogénération à haut rendement, dont la chaleur est utilisée pour sécher les produits et dont l'électricité assure l'autonomie des sites. Les industries françaises de transformation du bois qui ne disposent pas encore de ces cogénérations luttent à armes inégales avec leurs concurrents étrangers.

ECHANGES AVEC LA SALLE

Interpellée sur la **question des meilleures valorisations du bois-énergie**, Anna Martin a répondu que les différents pays de l'Union européenne ne se donnent pas les mêmes priorités. Le Royaume Uni et les Pays Bas privilégient la production d'électricité alors que la France focalise sur l'usage "chaleur". On retrouve en Allemagne et en Pologne de grosses cogénérations industrielles. La Suède, pour sa part, développe des biocarburants lignocellulosiques pour les transports.

Les bonnes pratiques de gestion forestière ont fait l'objet d'interrogations de la salle. Henri Husson a évoqué l'élaboration d'une liste de 200 bonnes pratiques, adaptées à la diversité des situations, définies dans un programme rassemblant 10 pays (<https://rosewood-network.eu>). Anna Martin a fait remarquer que le taux de récolte de la croissance annuelle des volumes des bois est beaucoup plus élevé dans les pays nordiques, avec des forêts demeurant en très bonne santé. Jérôme Mousset a cité le projet Gerboise (Gestion Raisonnée de la récolte de bois-énergie) et des recommandations qui en sont issues.

A une question sur la **valorisation du bois par gazéification**, Jérôme Mousset a répondu attendre des retours d'expérience suffisants des travaux en cours, avant une prise de position de l'ADEME.

Comment conserver le caractère naturel des forêts ? Bien que quelques milliers d'hectares choisis pour leur biodiversité soient laissés en réserves biologiques intégrales, Aymeric Albert a expliqué qu'il n'y a pas de forêts naturelles en France. Les plans d'aménagement de l'ONF sont établis pour 15 à 20 ans. L'intervention de l'Homme est particulièrement importante dans le contexte du changement climatique. A titre d'exemple, le chêne pédonculé demeure une essence colonisatrice mais qui ne résiste pas à l'ampleur nouvelle des sécheresses estivales.

Questionné sur le **coût d'accès à des forêts morcelées et de l'ouverture de pistes forestières**, Henri Husson a répondu que les subventions adéquates existent mais ne sont pas souvent utilisées. Le regroupement de propriétaires pour mener conjointement des opérations sylvicoles permet de gérer sa forêt à moindre coût : exemples des GIEEF (Groupements d'Intérêt Economique et Environnemental Forestier).

L'adaptation de la forêt au changement climatique est un grand défi. Il est nécessaire que s'élaborent des outils pour son financement.